

221C1200
FR0000060329-FS0411

26 mai 2021

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

PSB INDUSTRIES
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 26 mai 2021, la société Alpha 20¹ a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 20 mai 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société PSB INDUSTRIES et détenir individuellement à cette date 289 566 actions PSB INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 7,88% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions PSB INDUSTRIES sur le marché par la société Alpha 20 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions de cette société³.

A cette occasion, le concert⁴ composé (i) des actionnaires membres de la famille Entremont (la "famille Entremont") : M. François-Xavier Entremont⁵, M. Jacques Entremont, Mme Sabine Entremont, M. Gustave Entremont⁶, M. Arsène Entremont⁷, les sociétés Société Anonyme de Gestion Immobilière et de Réalisation Commerciale (« SAGIR »)⁸ et Gustar Finance⁹, (ii) des actionnaires membres de la famille Rosnoble (la "famille Rosnoble") : M. Stéphane Rosnoble, et les sociétés Provendis¹⁰ et YTA Partners¹¹, (iii) de la société Union Chimique¹², et (iv) de la société Alpha 20¹ n'a franchi aucun seuil et détenait, au 20 mai 2021, 3 170 112 actions PSB INDUSTRIES représentant 5 268 431 droits de vote, soit 86,26% du capital et 91,11% des droits de vote de cette société².

¹ Société par actions simplifiée détenue par les sociétés Provendis (40% du capital et des droits de vote), Union Chimique (40% du capital et des droits de vote) et Gustar Finance (20% du capital et des droits de vote).

² Sur la base d'un capital composé de 3 675 000 actions représentant 5 782 489 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment D&I 221C1029 du 11 mai 2021 et D&I 221C1032 du 12 mai 2021.

⁴ Cf. notamment D&I 221C0653 du 29 mars 2021.

⁵ M. François-Xavier Entremont est par ailleurs président-directeur général de la société PSB INDUSTRIES.

⁶ M. Gustave Entremont, personne physique mineure, est représenté par ses parents, M. François-Xavier Entremont et Mme Anne-Julie Entremont.

⁷ M. Arsène Entremont, personne physique mineure, est représenté par ses parents, M. François-Xavier Entremont et Mme Anne-Julie Entremont.

⁸ Société par actions simplifiée contrôlée par M. François-Xavier Entremont et Mme Sabine Entremont. Il est précisé que la société MB Investissement a fait l'objet d'une fusion-absorption par SAGIR avec effet au 1^{er} janvier 2019.

⁹ Société par actions simplifiée détenue indirectement par M. François-Xavier Entremont et Mme Sabine Entremont.

¹⁰ Société anonyme de droit luxembourgeois détenue indirectement par M. Roger Rosnoble et ses enfants (M. Stéphane Rosnoble et Mme Christelle Rosnoble).

¹¹ Société anonyme de droit suisse contrôlée par M. Roger Rosnoble.

¹² Société civile contrôlée au plus haut niveau par M. Jean Guittard.

2. Par courrier reçu le 26 mai 2021, la société Alpha 20¹³ a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 25 mai 2021, le seuil de 10% du capital de la société PSB INDUSTRIES et détenir individuellement 435 821 actions PSB INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 11,86% du capital et 7,54% des droits de vote de cette société¹⁴.

A cette occasion, le concert¹⁵ composé (i) des actionnaires membres de la famille Entremont (la "famille Entremont") : M. François-Xavier Entremont¹⁶, M. Jacques Entremont, Mme Sabine Entremont, M. Gustave Entremont¹⁷, M. Arsène Entremont¹⁸, les sociétés Société Anonyme de Gestion Immobilière et de Réalisation Commerciale (« SAGIR »)¹⁹ et Gustar Finance²⁰, (ii) des actionnaires membres de la famille Rosnoble (la "famille Rosnoble") : M. Stéphane Rosnoble, et les sociétés Provendis²¹ et YTA Partners²², (iii) de la société Union Chimique²³, et (iv) de la société Alpha 20²⁴ a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 mai 2021, le seuil de 90% du capital de la société PSB INDUSTRIES et détenir 3 316 367 actions PSB INDUSTRIES²⁵ représentant 5 414 686 droits de vote, soit 90,24% du capital et 93,64% des droits de vote de cette société²⁶, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gustar Finance	647 949	17,63	1 140 898	19,73
SAGIR	184 051	5,01	368 102	6,37
Jacques Entremont	44 459	1,21	88 918	1,54
Sabine Entremont	30 600	0,83	61 200	1,06
François-Xavier Entremont	19 400	0,53	34 400	0,59
Arsène Entremont	35	ns	35	ns
Gustave Entremont	35	ns	35	ns
Total famille Entremont	926 529	25,21	1 693 588	29,29
Provendis	863 614	23,50	1 650 320	28,54
YTA Partners	18 599	0,51	18 599	0,32
M. Stéphane Rosnoble	1 200	0,03	2 400	0,04
Total famille Rosnoble	883 413	24,04	1 671 319	28,90
Union Chimique	1 070 604	29,13	1 613 958	27,91
Alpha 20	435 821	11,86	435 821	7,54
Total concert	3 316 367	90,24	5 414 686	93,64

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition d'actions PSB INDUSTRIES sur le marché par la société Alpha 20 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions de cette société²⁷.

3. La déclaration d'intention de la société Alpha 20 figure dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée²⁸ (article 223-17 III du règlement général).

¹³ Société par actions simplifiée détenue par les sociétés Provendis (40% du capital et des droits de vote), Union Chimique (40% du capital et des droits de vote) et Gustar Finance (20% du capital et des droits de vote).

¹⁴ Sur la base d'un capital composé de 3 675 000 actions représentant 5 782 489 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

¹⁵ Cf. notamment D&I 221C0653 du 29 mars 2021.

¹⁶ M. François-Xavier Entremont est par ailleurs président-directeur général de la société PSB INDUSTRIES.

¹⁷ M. Gustave Entremont, personne physique mineure, est représenté par ses parents, M. François-Xavier Entremont et Mme Anne-Julie Entremont.

¹⁸ M. Arsène Entremont, personne physique mineure, est représenté par ses parents, M. François-Xavier Entremont et Mme Anne-Julie Entremont.

¹⁹ Société par actions simplifiée contrôlée par M. François-Xavier Entremont et Mme Sabine Entremont. Il est précisé que la société MB Investissement a fait l'objet d'une fusion-absorption par SAGIR avec effet au 1^{er} janvier 2019.

²⁰ Société par actions simplifiée détenue indirectement par M. François-Xavier Entremont et Mme Sabine Entremont.

²¹ Société anonyme de droit luxembourgeois détenue indirectement par M. Roger Rosnoble et ses enfants (M. Stéphane Rosnoble et Mme Christelle Rosnoble).

²² Société anonyme de droit suisse contrôlée par M. Roger Rosnoble.

²³ Société civile contrôlée au plus haut niveau par M. Jean Guittard.

²⁴ Société par actions simplifiée détenue par les sociétés Provendis (40% du capital et des droits de vote), Union Chimique (40% du capital et des droits de vote) et Gustar Finance (20% du capital et des droits de vote).

²⁵ Par ailleurs 69 564 actions sont autodétenues par PSB INDUSTRIES, soit 1,89% du capital.

²⁶ Sur la base d'un capital composé de 3 675 000 actions représentant 5 782 489 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

²⁷ Cf. notamment D&I 221C1029 du 11 mai 2021 et D&I 221C1032 du 12 mai 2021.

²⁸ Cf. notamment D&I 221C1029 du 11 mai 2021 et note d'information ayant reçu le visa n°21-145 en date du 11 mai 2021.